## Matériaux de construction

## Les opérateurs réclament un pack fiscal

- Un IS réduit de manière pérenne pour les activités industrielles
- Les premières propositions pour le projet de loi de finances

LES mesures en faveur des nouveaux investissements industriels ne sont pas sans frustrer certains opérateurs. Il s'agit notamment des incitations contenues dans la loi de finances 2017 et qui octroient l'exonération quinquennale de l'IS et la possibilité de recruter une dizaine de salariés à 10.000 DH bruts dans le cadre du programme Tahfiz. L'entreprise bénéficiaire peut recruter jusqu'à 10 personnes et bénéficier de l'exonération de l'IR, de la prise en charge par l'Etat de la part patronale des cotisations sociales et de la taxe de formation professionnelle. Des mesures censées relancer l'investissement et la création d'emplois. Sauf qu'elles



Le plan d'accélération industrielle vise à porter la part de l'industrie dans le PIB au même niveau que dans les pays émergents, soit 23% contre 14% actuellement (Ph. L'Economiste)

sont jugées inéquitables. Les industriels en place ne s'en sont pas cachés au cours d'une récente rencontre avec les responsables du ministère de l'Industrie portant sur un projet de nouvelle stratégie dédiée

à l'export. «Le gouvernement institue un cadre incitatif pour attirer de nouveaux investissements dans l'industrie, mais au détriment des unités opérationnelles. En effet, il y a un problème de cohérence entre les mesures d'appui et les mesures incitatives», explique Abdallah Chagar, DG de Colorado et vice-président de la Fédération des matériaux de construction (FMC). L'incohérence en question concerne le fait qu'un nouvelle unité bénéficie de l'exonération d'IS pendant cinq ans et peut recru

voie et importe les mêmes produits qu'il fabriquait au Maroc. «Ce qui ne permettra pas de créer des emplois, ni de la valeur ajoutée et impacte négativement la réserve de change», prévient Chagar. Dans le même sillage, un autre fabricant de résine, doté d'un capital social de 32 millions de DH, s'apprête à fermer ses portes dans les tout prochains jours.

Les opérateurs économiques insistent sur le distinguo entre les différentes catégories d'activités. Une unité spécialisée dans le service peut également bénéficier des incitatifs à l'investissement et du jour au lendemain décider de se délocaliser à l'étranger puisqu'elle ne dispose ni de stock, ni de machines et encore moins de matières premières. A l'inverse, une usine est condamnée à rester dans le pays. «Nous proposons que le gouvernement réduise l'IS des activités industrielles de 5%, par exemple, et ce de manière permanente», suggère le vice-président. De nombreuses unités industrielles ferment pour s'orienter vers l'import ou passent par une période

Depuis janvier 2018, les sociétés réalisant un résultat net à partir de 1 million de DH sont taxées à 31% au lieu de 30%. Un taux majoré pour compenser le manque à gagner généré par l'instauration du barème progressif, mais qui pénalise la poignée de

## Un levier pour relancer la Bourse de Casablanca

LES industriels proposent également un abattement en matière d'IS pour les sociétés cotées en Bourse. «Il faut gratifier ces entreprises car elles répondent à un cahier des charges draconien en termes de transparence, de communication. Pourquoi ne pas réintroduire le dégrèvement fiscal de 20%, soit environ 3% de l'IS, mais de manière pérenne?» recommande le vice-président de la Fédération des matériaux de construction. La mesure est censée redynamiser les introductions en Bourse et augmenterait l'attraction de la place boursière. Dans une première phase, ce dispositif pourrait cibler les PME avant d'être élargi à des structures plus importantes.

Reste maintenant à inscrire ces doléances dans les propositions de la CGEM pour le projet de loi de finances. Un budget qui devrait faire preuve d'imagination et d'audace pour relancer une économie qui fonctionne au ralenti.

ter une dizaine de cadres en exonération de toutes les charges fiscales et sociales. Or une usine, existant parfois depuis plusieurs décennies, payant ses impôts et ses charges sociales et qui investit doit s'acquitter selon le cas de 31% d'IS et assumer la totalité des charges de recrutement. Ce qui est considéré comme pénalisant. Certains dirigeants pourraient être tentés de splitter leurs unités en créant de nouvelles filiales soit au Maroc, soit à l'étranger pour bénéficier du nouveau régime fiscal. Le principe consisterait à sous-traiter les mêmes produits sous des marques différentes dans des pays où la fiscalité est plus avantageuse. Un grand producteur de résine de peinture installé à Casablanca a déjà emprunté cette

sociétés qui contribuent pour plus de 80% des recettes fiscales de l'IS.

Depuis quelques années, de plus en plus d'unités industrielles ferment et c'est autant de métiers qui disparaissent alors qu'ils contribuaient à la balance commerciale. Et malgré l'investissement dans de nouveaux métiers, la valeur globale des exportations marocaines stagne autour de 22 milliards d'euros. Sept secteurs (automobile, câbles, textile, aéronautique...) contribuent pour plus de 50% à ce montant. Certes l'argument fiscal n'explique pas à lui seul l'hécatombe, mais il n'est pas encourageant pour les investisseurs qui misent sur l'industrie.

Hassan EL ARIF